

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Patrimoine mondial

37 COM

WHC-13/37.COM/9
Paris, 17 mai 2013
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-septième session

Phnom Penh, Cambodge 16 – 27 juin 2013

<u>Point 9 de l'ordre du jour provisoire</u> : Stratégie Globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible: Rapport d'avancement sur les Processus en amont

9. Rapport d'avancement sur les Processus en amont

RÉSUMÉ

À sa 32e session (Québec, 2008), le Comité du patrimoine mondial a décidé de lancer un processus de réflexion sur l'avenir de la *Convention du patrimoine mondial*.

Dans ce cadre, le Comité, reconnaissant les difficultés que présente le processus de proposition d'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, a proposé une réflexion approfondie sur les Processus en amont. Cette réflexion visait à trouver des solutions pour améliorer et renforcer le processus actuel de proposition d'inscription. En 2011, le Comité, par sa Décision 35 COM 12C, a pris note de la sélection de 10 projets pilotes qui ont pour but d'étudier des stratégies créatives et de nouvelles formes de conseils qui pourraient être fournies aux États parties avant la préparation des propositions d'inscription.

Le présent document fait le point sur les progrès effectués sur chacun des 10 projets pilotes depuis la 36eme session du Comité du patrimoine mondial dans la mise en œuvre de la Décision **36 COM 12C**.

Projet de décision : 37 COM 9, voir point III.

I. CONTEXTE

- 1. À sa 34e session (Brasilia, 2010), le Comité du patrimoine mondial, par sa Décision 34 COM 12 (partie III) a encouragé le Comité du patrimoine mondial à « donner suite aux approches et recommandations de la réunion d'experts de Phuket » sur « les Processus en amont des propositions d'inscription ». Le Comité a en particulier demandé au Centre du patrimoine mondial « en coopération avec les Organisations consultatives et autres organisations concernées, d'inviter un ou deux États parties de chacun des groupes régionaux de l'UNESCO à entreprendre, à titre expérimental, des projets pilotes volontaires associés à l'identification d'options et à la préparation de dossiers de propositions d'inscription ».
- 2. À la suite de la sélection par les groupes régionaux de l'UNESCO de 2 projets pilotes pour chaque région (à l'exception du Groupe électoral I -Europe de l'Ouest et Amérique du Nord- s'est qui s'est abstenu de toute proposition), à sa 35e session (UNESCO, 2011), le Comité du patrimoine mondial, par sa Décision 35 COM 12C, a accueilli favorablement « toutes les actions entreprises pour améliorer les processus et pratiques antérieurs à l'examen par le Comité du patrimoine mondial d'une proposition d'inscription (les « processus en amont ») » et a pris note « des projets pilotes qui ont été sélectionnés pour mettre en œuvre cette démarche expérimentale ». Le Comité a également pris note d'une étude de faisabilité en plusieurs phases pour chacun des 10 projets pilotes.
- 3. Afin de mettre en œuvre la phase I des projets pilotes, il a été demandé à chaque Etat partie concerné de sélectionner un point focal pour le projet et d'identifier des options pour couvrir les frais pour entreprendre les actions nécessaires. Ces coûts pourraient être couverts de différentes façons: l'Etat partie pourrait en couvrir lui-même une partie ou la totalité, il pourrait lever les fonds requis auprès de donateurs ou d'agences de financement, ou il pourrait présenter une demande d'Assistance préparatoire au titre du Fonds du patrimoine mondial. Le présent document détaille projet par projet les progrès faits depuis la dernière session du Comité du patrimoine mondial. Le premier accomplissement de l'un des 10 projets pilotes sélectionnés, qui a mené à la recommandation d'inscription de la mer de sable de Namib en Namibie pour considération par la 37eme session du Comité, devrait être souligné.
- 4. Il importe de souligner que l'inclusion d'un projet pilote pour cette approche expérimentale n'implique pas que les sites concernés seront nécessairement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'objectif essentiel du Processus en amont est la réduction du nombre de biens confrontés à d'importants problèmes lors du processus de proposition d'inscription. Ainsi, les projets pilotes ont pour but d'étudier des stratégies créatives et de nouvelles formes de conseils qui pourraient être fournies aux États parties avant la préparation des propositions d'inscription ainsi qu'en relation avec le processus de proposition d'inscription.
- 5. Outre les projets pilotes sélectionnés, l'utilité d'une assistance en amont dans la préparation de la proposition d'inscription, avant sa soumission officielle et son évaluation ultérieure complète, est désormais largement reconnue, et ses principes sont de plus en plus appliqués au sein du système du patrimoine mondial. L'assistance et les conseils donnés par les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial pour la préparation des dossiers d'inscription doivent être signalés dans de plus en plus de cas. Les Organisations consultatives ont suggéré une assistance en amont dans certaines de leurs recommandations d'examens différés ou de renvois lors des deux dernières sessions. Les experts des Organisations consultatives participent de plus en plus aux réunions concernant la préparation des dossiers de proposition d'inscription

avec le Secrétariat. Les exemples les plus récents de ce genre d'activités sont le « Programme de formation sur la préparation de propositions d'inscription pour les pays anglophones d'Afrique sub-saharienne», qui a lieu à Mbale en Ouganda en octobre 2012, ainsi que le cours de 5 jours « Cours de formation des Caraïbes dans la préparation de proposition de dossiers d'inscription », qui a eu lieu à Antiqua en mars 2013. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial a joué un rôle clé dans la coordination entre les six Etats parties (Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Equateur et Pérou) impliqués dans la proposition d'inscription en série transnationale du Qhapaq Nan, Système des Routes andines (une proposition d'inscription qui sera examinée par le Comité à sa 38 en en 2014). Enfin, il est important de noter que le Centre fournit son assistance et ses conseils aux Etats parties dans la préparation des propositions d'inscription depuis plusieurs années. Lors des derniers cycles de soumissions le nombre de projets de propositions d'inscription augmente chaque année (à la date limite du 30 septembre 2012, 34 projets de propositions d'inscription ont été soumis pour analyse par le Centre).

6. Alors que ces exemples d'intervention et de soutien des Organisations consultatives sont positifs, il est néanmoins important de noter que pour être réellement efficace, l'assistance en amont doit idéalement intervenir à un stade antérieur dans le processus, plus précisément au moment de la révision des Listes indicatives des Etats parties.

Ш AVANCEMENTS SUR LES PROJETS PILOTES SÉLECTIONNES

7. Projet pilote sur L'Erg du Sud du Namib, Namibie

A la suite au soutien fourni par l'UICN et le Centre du patrimoine mondial depuis 2011, en partenariat avec le Fonds du patrimoine mondial Africain, et à la soumission avec succès de la proposition d'inscription complète faite le 1er février 2012, le dossier d'inscription sera examiné par le Comité lors de sa 37e session, en 2013. L'UICN a recommandé le site pour inscription, ce qui en fera le premier projet pilote qui pourrait aboutir si le Comité décide de son inscription. L'UICN note que le processus en amont a été extrêmement utile, mais que la recommandation positive a néanmoins soulevé des questions qui ont été résolues pendant l'évaluation de la proposition d'inscription. L'implication déterminée et constante de l'Etat partie tout au long de ce processus devrait être reconnue comme la raison centrale de son succès.

8. Projet pilote sur les Remparts de Kano, Nigéria

La possibilité de fournir une assistance pour ce projet ne progresse pas encore en raison du manque de fonds pour permettre l'intervention des Organisations consultatives. Ainsi, aucun contact direct sur ce projet entre l'Etat partie et l'Organisation consultative concernée n'a pu avoir lieu jusqu'à présent. Cependant, tant le Centre du patrimoine mondial que son partenaire le Fonds pour le patrimoine mondial africain, continueront à encourager l'Etat partie à avancer dans ce projet, en présentant une demande d'assistance internationale et en impliquant l'ICOMOS aussitôt que possible.

9. Projet pilote sur Pella (Tabaqt Fahl), Jordanie

L'Etat partie a transmis le nom de son point focal, mais, il n'y a pas encore eu de contact direct sur ce projet entre l'Etat partie et l'Organisation consultative concernée, l'ICOMOS. La Jordanie a soumis au Centre du patrimoine mondial un rapport d'avancement qui est en cours d'étude par l'ICOMOS, et a alloué un montant destiné à financer l'organisation de la mission pour la première phase du projet. Les sources de financement additionnel pour le suivi du projet n'ont pas été indiquées. Une demande d'information complémentaire sera prochainement envoyée à l'Etat partie, ainsi qu'une proposition de mission avant la fin de l'année 2013.

- 10. Projet pilote sur les **Dessins rupestres de la région de Hail**, Arabie Saoudite Comme pour le projet pilote sélectionné dans la même région, à la suite de deux courriers adressés par le Centre du patrimoine mondial, l'Arabie Saoudite a indiqué le nom de son point focal, mais n'a pas indiqué de source de financement possible pour entreprendre la première phase du soutien en amont. Cependant, l'Etat partie et l'Organisation consultative concernée ont organisé qu'une mission d'expert ait lieu du 10 au 17 avril 2013 dans le cadre de cette première phase. Le rapport de mission est encore en cours de révision et devrait être bientôt soumis au Centre du patrimoine mondial pour transmission à l'Etat partie.
- 11. Projet pilote sur les Paysages terrestres et marins protégés des Batanes, Philippines En attendant l'acceptation des financements extrabudgétaires provenant des fonds-endépôt coréens (reçus début avril 2013), des discussions avec les organisations consultatives ont eu lieu pour décider de la méthodologie d'assistance aux autorités philippines pour cette proposition d'inscription. Considérant les problèmes rencontrés précédemment sur la proposition d'inscription et les modifications apparentes dans le choix des critères proposés par l'Etat partie, les organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial ont décidé de se concentrer sur le renforcement des capacités dans un premier temps, à faire de sorte que la gestion de l'éventuel bien futur soit adéquate et durable. Cela donnera aussi le temps nécessaire pour identifier la portée adéquate et les critères de la candidature.
- 12. Projet pilote sur la L'Hukuru Miskiy de Malé, Maldives
 - Grâce à l'assistance internationale, le Département de Patrimoine des Maldives a fait une étude sur 51 mosquées des Maldives. A partir de celle-ci, 6 mosquées ont été identifiées pour une proposition d'inscription potentielle en série : En conséquence, les Maldives ont révisé leur liste indicative le 1 février 2013. En Janvier 2013, les Maldives ont présenté une deuxième phase de demande d'assistance Internationale pour la finalisation du dossier de proposition d'inscription. Toutefois, l'ICOMOS et l'Etat partie n'ayant jusqu'à présent pas été en contact comme prévu dans le processus en amont, la deuxième demande a été reportée au cycle de 2014, en attendant la poursuite de la coopération entre l'Etat partie et l'Organisation consultative. Le Centre du patrimoine mondial a obtenu, début avril 2013, des fonds en dépôt coréens, un financement extrabudgétaire pour une assistance continue aux Maldives dans la préparation de ce projet pilote, y compris l'organisation d'une mission consultative de l'ICOMOS, entre autres. Ces activités ont pour but de favoriser un dialogue proactif entre l'Etat partie, l'ICOMOS, et le Centre du patrimoine mondial.
- 13. Projet pilote sur le Patrimoine naturel et culturel de la région d'Orhid, Albanie et ex-République yougoslave de Macédoine
 - Un Document de projet pour la deuxième phase du projet pilote intitulé « Vers une gouvernance renforcée pour le patrimoine transfrontalier naturel et culturel partagé de la région du lac Ohrid », a été élaboré en étroite collaboration avec les Organisations consultatives, les autorités nationales et le Centre du patrimoine mondial, et soumis pour examen à l'Union Européenne en novembre 2012. Une série de rencontres a été organisée à la fin de l'année 2012 à Tirana, réunissant les parties prenantes d'Albanie et d'ex-République yougoslave de Macédoine ainsi que des représentants de l'Union Européenne, afin de finaliser le Document de projet et de discuter des prochaines étapes dans la préparation de la seconde phase du projet. L'approbation du projet par l'Union Européenne est attendue pour l'automne 2013, et permettrait ainsi de lancer le projet immédiatement. Les Organisations consultatives et les autorités nationales travaillent en ce moment, en consultation avec le Centre du patrimoine mondial, à établir les plans de travail détaillés ainsi que les activités du projet.

14. Projet pilote sur le **Site en série Dinaric Karst**, Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Italie, Monténégro et Serbie.

Les Etats parties ont préparé une demande d'Assistance internationale pour la préparation de l'Analyse comparative, qui est une des premières étapes importantes dans le processus de proposition d'inscription. Le panel de l'Assistance internationale a recommandé que la demande soit revue pour le prochain cycle d'évaluation en 2014 et a souligné les fonds limités actuellement pour l'assistance préparatoire. La troisième réunion au sujet du Karst dinarique a eu lieu le 11 avril 2013 à Ljubljana en Slovénie, et a permis aux points focaux du projet pilote et à un représentant de l'UICN de se rencontrer et de discuter des prochaines étapes pour l'harmonisation des Listes indicatives, et de prévoir une nouvelle réunion à l'automne 2013, en vue de la soumission des Listes indicatives, avant le 1er février 2014, et afin de continuer la planification de projet.

15. Projet pilote sur L'**Ensemble des îles Grenadines**, Grenade, Saint-Vincent-et-les Grenadines

Suite à la mission conjointe de conseil sur la première phase du projet pilote, menée du 24 juin au 1er juillet 2012 par des experts recommandés par ICOMOS et UICN, un rapport intérimaire a été préparé. Selon l'ICOMOS, il semble y avoir une base de travail vers une proposition d'inscription comme paysage culturel. En outre, l'UICN a noté que le site pourrait éventuellement être proposé pour inscription au titre du critère (vii), mais ceci n'est pas certain et une analyse plus approfondie est nécessaire. L'inscription en vertu d'autres critères naturels est moins claire, mais cela est dû au fait que le travail comparatif détaillé nécessaire doit se faire sur les valeurs géologiques et de biodiversité. Bien que celui-ci ne conduise pas à soutenir l'inscription sur les critères naturels, il serait sans doute utile dans le cadre d'une proposition d'inscription en tant que paysage culturel. L'ICOMOS et l'UICN ont convenu que les États parties doivent recevoir toute l'aide nécessaire pour être en mesure de poursuivre ce processus de candidature vers sa prochaine étape, en définissant les contours d'une proposition d'inscription, qui pourraient être considérés pour sa valeur universelle exceptionnelle potentielle, avant de considérer le soutien à l'élaboration d'une proposition complète au titre de la phase 2 du processus en amont. Les Organisations consultatives estiment qu'il serait également nécessaire de renforcer la protection et la capacité de gestion, ainsi que la disponibilité du financement durable et suffisant à cet effet. Les Organisations consultatives recommandent de procéder à un rapport d'examen par l'UICN sur la base des critères naturels (ix) et (x), afin de préparer la deuxième étape de l'étude de faisabilité, par le biais d'un consultant, ou de consultants, engagé(s) par l'ICOMOS et/ou par l'UICN, ainsi que de préparer, en consultation avec les États parties, l'ébauche d'une proposition pour une possible proposition d'inscription. La disponibilité des ressources pour de futures étapes dans ce travail est une question clé.

16. Projet pilote sur le **Paysage culturel et industriel de Fray Bentos**, Uruguay A la suite de l'approbation d'une demande d'assistance internationale en décembre 2012, un dialogue entre l'ICOMOS et l'Etat partie a été établi et un expert de l'ICOMOS a visité le site. Cet expert a eu des réunions avec les autorités nationales et locales, mais à la date de la préparation de ce document, son rapport n'était pas encore disponible.

III PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 37 COM 9

Le Comité du patrimoine mondial,

- 1. Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/9,
- 2. Rappelant la décision **34 COM 13.III**, adoptée à sa 34e session (Brasilia, 2010), la décision **35 COM 12C**, adoptée à sa 35e session (UNESCO, 2011) et la décision **36 COM 12C**, adoptée à sa 36eme session (Saint Pétersbourg, 2012);
- 3. <u>Approuve</u> toutes les actions entreprises pour améliorer les processus et pratiques antérieurs à l'examen par le Comité du patrimoine mondial d'une proposition d'inscription (les « Processus en amont ») et <u>félicite</u> les États parties, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial pour les projets pilotes pour lesquels des progrès ont été faits ;
- 4. <u>Félicite</u> l'Etat partie de la Namibie d'avoir terminé avec succès le projet pilote concernant la mer de sable de Namib ;
- 5. <u>Prie instamment</u> les Etats parties concernés qui ne l'ont pas encore fait, de collaborer pleinement en fournissant un soutien technique et financier pour mettre en œuvre les actions requises pour progresser avec les projets pilotes et les <u>encourage</u> à rechercher l'assistance du Centre du patrimoine mondial pour identifier des opportunités pour sécuriser des fonds afin de faire avancer le projet, si nécessaire;
- 6. <u>Fait appel</u> à la communauté internationale pour fournir un soutien technique et financier afin d'aider les Etats parties concernés; qui n'ont pu identifier les ressources adéquates, dans la mise en œuvre de leur projet pilotes,
- 7. <u>Demande</u> aux Organisations consultatives et au Centre du patrimoine mondial de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre des projets pilotes, pour étude par le Comité du patrimoine mondial à sa 38e session, en 2014.